



# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)  
Date d'émission: 2025-06-04 Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g  
Code du produit : 1006116  
Numéro de pièce : 72018

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit de nettoyage pour équipement électrique  
Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Fournisseur

##### Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.  
83 Galaxy Blvd.  
Unit 35 - 37  
Toronto, ON M9W 5X6  
Canada  
T 416-847-7750  
[crcindustries.ca](http://crcindustries.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)  
Urgence 24 heures

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Aérosol, Catégorie 3  
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  
Cancérogénicité, Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2  
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 2

Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Provoque irritation cutanée.  
Provoque une irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer le cancer.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mentions de danger (GHS CA)	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur Provoque une irritation de la peau et des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer somnolence ou des vertiges Peut provoquer le cancer
Conseils de prudence (GHS CA)	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas perforez ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.
----------------------------	---

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
tétrachloroéthylène	Perchloroethylene (PCE)	n° CAS: 127-18-4	80 – 100
Dioxyde de carbone	Carbon dioxide	n° CAS: 124-38-9	1 – 5
Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle	HFE-347PCF2	n° CAS: 406-78-0	0,1 – 1

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.  
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol. Toute exposition à une température élevée pourrait faire exploser le contenant. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Aérosol de niveau 1. Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F.

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Dioxyde de carbone (124-38-9)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	9000 mg/m <sup>3</sup>
	5000 ppm
LEMT STEL	54000 mg/m <sup>3</sup>
	30000 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
VECD	54000 mg/m <sup>3</sup>
	30000 ppm
VEMP	9000 mg/m <sup>3</sup>
	5000 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	5000 ppm
LEMT STEL	15000 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	9000 mg/m <sup>3</sup>
	5000 ppm
LEMT STEL	54000 mg/m <sup>3</sup>
	30000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	9000 mg/m <sup>3</sup>
	5000 ppm
LEMT STEL	54000 mg/m <sup>3</sup>

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Dioxyde de carbone (124-38-9)</b>	
	30000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	9000 mg/m <sup>3</sup> 5000 ppm
LEMT STEL	54000 mg/m <sup>3</sup> 30000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	5000 ppm
LEMT STEL	30000 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	5000 ppm
LEMT STEL	30000 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT LMPT	5000 ppm 30000 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	9000 mg/m <sup>3</sup> 5000 ppm
LEMT STEL	54000 mg/m <sup>3</sup> 30000 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2025

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Dioxyde de carbone (124-38-9)</b>	
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Carbon dioxide
LEMT TWA	5000 ppm
LEMT STEL	30000 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene (Perchloroethylene)
LEMT TWA	170 mg/m <sup>3</sup>
	25 ppm
LEMT STEL	678 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Perchloroethylene (Tetrachloroethylene)
VECD	685 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
VEMP	170 mg/m <sup>3</sup>
	25 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene (Perchloroethylene)
LEMT TWA	25 ppm
LEMT STEL	100 ppm
Notations et remarques	IARC group 2A carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene
LEMT TWA	170 mg/m <sup>3</sup>
	25 ppm
LEMT STEL	685 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene
LEMT TWA	170 mg/m <sup>3</sup> 25 ppm
LEMT STEL	685 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene
LEMT TWA	170 mg/m <sup>3</sup> 25 ppm
LEMT STEL	685 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene (Perchloroethylene)
LEMT TWA	25 ppm
LEMT STEL	100 ppm
Notations et remarques	Designated substance
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene (Perchloroethylene)
LEMT TWA	25 ppm
LEMT STEL	100 ppm
Notations et remarques	Designated substance
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene
LEMT LMPT	25 ppm

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
	100 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene
LEMT TWA	170 mg/m <sup>3</sup> 25 ppm
LEMT STEL	685 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tetrachloroethylene (Perchloroethylene)
LEMT TWA	25 ppm
LEMT STEL	100 ppm
Notations et remarques	Designated Chemical Substance
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

<b>Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)</b>	
Limite d'exposition professionnelle	50 ppm (8-hour TWA) - Manufacturer Recommended Exposure Limit
Limite d'exposition professionnelle	150 ppm (Ceiling Exposure Limit) - US EPA (Non-emergency)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Nitrile. Polyalcool vinylique (PVA)

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau et du corps:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Irritant
Point de fusion	: -22,3 °C (-8.1 °F) estimé
Point de congélation	: -22,3 °C (-8.1 °F) estimé
Point d'ébullition	: 121,3 °C (250.3 °F) estimé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: Non inflammable Limite supérieure d'explosion: Non inflammable
Point d'éclair	: Aucun(e) (Setflash)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Très rapide
Masse volumique	: 13,35 lb/gal estimé
Densité relative	: 1,62 g/mL estimé
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 5,7 (air=1) estimé
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir violemment avec les métaux finement divisés. Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Composés halogénés. grêlons de carbonyle. Chlorure d'hydrogène. Phosgène. Oxydes de carbone (CO, CO2).

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
DL50 orale rat	3005 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	3786 ppm

<b>Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 24,61879 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	390 mg/kg kw /jour

<b>Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,358 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	12,2685 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

<b>tétrachloroéthylène (127-18-4)</b>	
Viscosité, cinématique	0,524 mm <sup>2</sup> /s

Symptômes/effets après inhalation : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dioxyde de carbone (124-38-9)	
CL50 - Poissons [1]	35 mg/l Source: HSDB
tétrachloroéthylène (127-18-4)	
CL50 - Poissons [2]	5 mg/l Test organisms (species): Limanda limanda
CE50 - Crustacés [1]	8,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	3,64 mg/l Source: ECHA
NOEC chronique poisson	2,34 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,51 mg/l
Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)	
CL50 - Poissons [1]	> 76 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 72h - Algues [1]	> 24 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	> 213 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de carbone (124-38-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,83 Source: ICS
tétrachloroéthylène (127-18-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,53

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>		
AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, non-flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
2.2 (6.1)	2.2 (6.1)	2.2 (6.1)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Exception relative aux polluants marins		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TMD

Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
UN-No. (TDG)	: UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0.125 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

#### IMDG

Classe (IMDG)	: 2.2 - Gaz ininflammables non toxiques
Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	: S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

### IATA

Classe (IATA)	: 2.2 - Gases : Non-flammable, Non-toxic
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Disposition particulière (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 2P

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
Dioxyde de carbone	124-38-9	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
tétrachloroéthylène	127-18-4	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle	406-78-0	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Dioxyde de carbone (124-38-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

# Lectra-Clean® Nettoyant de pièces électriques, 538 g

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### tétrachloroéthylène (127-18-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV

0 %

Catégorie de produits

Produit de nettoyage pour équipement électrique

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-04-2025

Autres informations : CRC# 1753502.

Auteur : Angelina Cibulskis

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.